





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-16**

Séance publique du

3 février 2017

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170203- lmc1104918-DE-1-1
Date de signature : 07/02/2017
Date de réception : mardi 7 février 2017
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ACQUISITION DE VEHICULES ELECTRIQUES UTILITAIRES LEGERS - AUTORISATION
DE SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC**

Le 3 février 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 27/01/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Reine MERGER, Madame Gaele LENFANT à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Claude MAINA à Eric CHEVALIER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 FÉVRIER 2017

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : ACQUISITION DE VEHICULES ELECTRIQUES UTILITAIRES LEGERS -
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Ce dossier concerne la signature d'un accord-cadre portant sur l'acquisition de véhicules électriques utilitaires légers destinés aux services municipaux de la Ville d'Aix-en-Provence, passé selon la procédure concurrentielle avec négociation. Cet accord-cadre doit permettre le renouvellement de contrats achevés depuis le 31 décembre 2016.

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande mono attributaire, passé en application des dispositions des articles 78 et 80 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, avec un maximum annuel en quantité :

Désignation	Maxi annuel en quantité
Véhicule électrique utilitaire léger (carrossage tôle, pick-up, plateau, benne relevable)	20

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an maximum à compter de la notification, reconductible trois fois un an maximum, de manière tacite. La durée globale maximum de l'accord-cadre, reconductions incluses, ne pourra pas excéder 4 ans à compter de la date de notification de la période initiale.

Lors d'une précédente consultation décomposée en 26 lots et lancée selon une procédure d'appel d'offres ouvert, la présente prestation a fait l'objet d'un lot pour lequel seules des offres irrégulières ont été présentées. Conformément aux dispositions de l'article 25-II-6° du décret susvisé, la Ville a décidé de relancer ce lot infructueux dans le cadre d'une procédure concurrentielle avec négociation dont les seuls participants ont été les soumissionnaires ayant présenté une offre conforme aux exigences relatives aux délais et modalités formelles du précédent appel d'offres. Aucun avis de marché n'a donc été publié préalablement à la passation de cette nouvelle procédure.

En l'espèce, la procédure a concerné deux participants et une lettre de consultation leur a été envoyée le 10 novembre 2016. Chacun avait jusqu'au lundi 12 décembre 2016 à 12h pour remettre une offre.

Cette procédure a fait l'objet d'une dématérialisation : les soumissionnaires pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site d'Achatpublic.com et le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont :

- Prix des prestations : 70 %
- Délais de livraison : 30 %

Aucune variante n'était autorisée ou exigée.

Au cours de la séance du 13 janvier 2017, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé, au vu du rapport d'analyse, de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse celle présentée par la société **GRANDS GARAGES DE PROVENCE**.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer l'accord-cadre relatif à l'acquisition de véhicules électriques utilitaires légers destinés aux services municipaux de la ville d'Aix en Provence ainsi que toutes les reconductions éventuelles et tous les documents s'y rapportant, avec les sociétés et pour les quantités maximum annuelles visées ci-dessus.

DL.2017-16 - ACQUISITION DE VEHICULES ELECTRIQUES UTILITAIRES LEGERS -
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»